

REPUBLICQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-89 du 29 Mars 1976

rapportant les dispositions du Décret N°  
76-17 du 26 Janvier 1976 et portant nomi-  
nation au grade de Médecin Lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à  
la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du  
Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n°76-6 du 26 Janvier 1976, en ses dispositions relatives aux  
F.A.P. ;

VU la Loi n°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Popu-  
laires du Bénin ;

VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Per-  
sonnels Militaires des F.A.P. et l'Ordonnance n°70-15/D/DN du 16 Mars 1970  
qui l'a modifiée ;

VU le Décret n°71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie  
des personnels militaires en différents Corps ;

VU le Décret n°76-17 du 26 Janvier 1976, portant nomination au grade de Médecin  
Lieutenant ;

SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret n°76-17  
du 26 Janvier 1976 portant nomination au grade de Médecin-Lieutenant.

ARTICLE 2. - Sont nommés au grade de Médecin-Lieutenant, les Elèves Médecins dont  
les noms suivent :

- DANKORO Soulé,
- BEHANZIN Agblanou,
- YAROU Bio,
- ADAM ASSA Abdou.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 1er Octobre 1974 avec avantage financier à partir du 1er Octobre 1975 sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances par  
intérim,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Capitaine de Gendarmerie Martin Dohou  
AZONHIHO

Ampliations : PR 6 Ministères 15  
Cab.MIL.4 SGG 4 CS 6 CNR 4 EMAT 6  
EMGN 6 EMSC 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI 4  
Gde Chanc.1 DPE-DAGJL-INSAE 6  
DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DIM 4 Sce  
de Santé des F.A.P. 5 SPDI 2 Inté-  
ressés 4 JORPB 1

A. R. E. A. R. E.

Le présent décret a été enregistré au greffe de la présidence de la République le 30 Mars 1976.

Le présent décret a été enregistré au greffe de la présidence de la République le 30 Mars 1976.

- DIRECTION GÉNÉRALE -
- DIRECTION GÉNÉRALE -
- DIRECTION GÉNÉRALE -
- DIRECTION GÉNÉRALE -